

Compiègne, le 25 juin 2018

DÉCISION N° 2018-088 J

(modifie la décision n°2017-017J en date du 1^{er} février 2017)

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-442 du 28 juin 1989,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

DÉCIDE

Article 1 :

Le paragraphe ci-dessous est inséré à l'article 2 de la décision n°2017-017J en date du 1^{er} février 2017 :

« En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de pôle, la délégation de signature sera exercée par Mme Nathalie Van Schoor, directrice générale des services de l'UTC. »

Article 2 : affichage de la présente décision


Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente dans les services concernés.

Article 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



Service des
affaires générales et juridiques
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
✉ aurelie.germonprez@utc.fr

Université de
Technologie
de Compiègne

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques
copies : présidence
rectorat

diffusion : Générale
rubrique « actes réglementaires »